COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Décembre 2022

SYNTHÈSE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SYTRAL MOBILITÉS DU JEUDI 8 DÉCEMBRE 2022

- **Réalisation d'un nouveau centre de maintenance et de remisage des tramways à Lyon 7è – Approbation du programme de l'opération**

Dans le cadre de sa politique ambitieuse de développement des transports en commun, SYTRAL Mobilités réalise sur ce mandat 2 nouvelles lignes de tramway (T9 et T10) et prolonge la ligne de tramway T6 au nord.

« Ces nouveaux projets vont sensiblement augmenter l'offre du réseau tramway et ainsi le nombre de rames en circulation. Pour répondre à ce développement massif du réseau TCL SYTRAL Mobilités doit réaliser un nouveau centre de remisage et de maintenance des tramways » déclare Bruno Bernard, président de la Métropole de Lyon et de SYTRAL Mobilités.

Ainsi, les élus de SYTRAL Mobilités ont voté ce jour en conseil d'administration les objectifs ainsi que le programme prévisionnel présentant les caractéristiques essentielles du projet relatif à l'aménagement d'un centre de remisage et de maintenance tramway sur le site des anciennes usines FAGOR BRANDT à Lyon 7ème.
Ce site comprendra une zone de remisage couverte permettant d'accueillir 44 rames de 43 mètres, avec une extension possible pour 22 rames supplémentaires, une zone de maintenance comportant 11 travées équipées de fosses et passerelles et divers ateliers spécialisés (électronique, freinage…), des bureaux, ainsi qu'une une zone de stationnement et de livraison.

« Le choix d'implantation s'est porté sur le site des anciennes usines Fagor-Brandt qui permet non seulement de disposer de l'espace nécessaire mais aussi de réunir les conditions techniques requises en cœur d'agglomération. Les travaux d'adaptation du site débuteront en 2024 avec une mise en service en 2028 » poursuit Bruno Bernard avant d'ajouter : ***« Un travail étroit a été mené avec la Mairie du 7ème et la Mission Gerland afin d'intégrer au mieux le projet dans la vie du quartier et de permettre l'implantation future d'activités artisanales ».***

CONTACTS PRESSE :
Julie GAUDE - gaude@sytral.fr / 06 74 92 92 90
Lodoïska DE GOUVION SAINT-CYR - gouvion@sytral.fr / 06 71 18 32 66

Plusieurs objectifs ont déjà été identifiés pour aménager le site dans les meilleures conditions avec notamment l'ambition d'une architecture à haute valeur environnementale qui préservera et mettra en valeur les arbres et espaces verts existants et des aménagements spécifiques de couverture des zones de circulation pour éviter les nuisances acoustiques.

A noter également la volonté d'exclure de ce projet la Halle située sur l'emprise foncière. Celle-ci fera l'objet d'une opération d'aménagement connexe menée par la Métropole de Lyon dans l'objectif de développer des locaux dédiés aux activités artisanales.

- **Budget primitif 2023**

Cette année 2022 reste marquée par les impacts de la crise sanitaire et un contexte géopolitique instable qui a engendré une crise énergétique majeure et une inflation galopante.

Le budget 2023 se distingue par le montant soutenu des investissements liés à la poursuite des projets déjà engagés, notamment l'extension de la ligne B et son automatisation, la modernisation du réseau de Métro mais également par le démarrage des premiers projets du plan de mandat 2021-2026 dans lequel SYTRAL Mobilités a prévu 2,55 milliards d'euros d'investissements pour développer massivement les réseaux.

Le budget pour l'année 2023 de près de 1,5 milliard d'€ comprend :
- 925,4 M€ en section d'exploitation,
- 598,4 M€ en section d'investissement

En matière de dépenses de fonctionnement, les charges d'exploitation des différents réseaux et services de SYTRAL Mobilités s'élèvent à 646,9 M€, en hausse de 12,5% tenant compte des dépenses liées à la réorganisation prévues en 2023 des réseaux Cars du Rhône et Libellule mais aussi des révisions contractuelles en lien avec la hausse de l'inflation et les surcoûts liés à la crise énergétique.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 479,1 M€, en hausse de 29%. Plus de 200 millions d'euros sont consacrés aux nouveaux projets T6N, T9, T10 et le BHNS Part-Dieu-Sept Chemins et 140 millions sont dédiés à l'achèvement des travaux de prolongement du Métro B à Saint-Genis Laval et son automatisation. Par ailleurs, **une enveloppe supplémentaire de 18M€ est prévue pour accélérer la modernisation du réseau métro**. Enfin, SYTRAL Mobilités poursuit ses dépenses en matière de gestion patrimoniale et de transition écologique des équipements et matériels.

Les recettes de fonctionnement :
Les recettes attendues pour 2023 s'élèvent à 910.8 M€ (soit une hausse de 11,7%) et peuvent être regroupées autour de trois pôles :

- **le Versement Mobilité :** 465,8 M€ (51,1% des recettes). Une progression qui s'explique par la dynamique du territoire (hausse de la masse salariale de 3,8% en moyenne) et par l'application dès janvier 2023 des nouveaux taux de versement mobilité,
- **les recettes commerciales d'exploitation des réseaux SYTRAL Mobilités :** 265,2 M€ (29,1% des recettes). Une hausse de +9,7% prenant en compte une hausse de la fréquentation malgré les conséquences persistantes de la crise sanitaire,
- **les contributions des collectivités membres de SYTRAL Mobilités et les aides de l'Etat :** 179,8 M€ (19,8% des recettes).

La dette devrait atteindre 915,1 M€ en fin d'exercice avec un ratio de désendettement de 3,5 ans.

CONTACTS PRESSE :
Julie GAUDE - gaude@sytral.fr / 06 74 92 92 90
Lodoïska DE GOUVION SAINT-CYR - gouvion@sytral.fr / 06 71 18 32 66

Une maîtrise de la dette qui s'explique par la politique volontariste de SYTRAL Mobilités en matière de transition énergétique et de cohésion des territoire lui permettant de bénéficier d'emprunts à taux préférentiels et de subventions à l'échelle européenne.

« Si les politiques publiques de limitation du prix de l'énergie contiennent la progression de l'inflation sur 2022, l'incertitude plane sur 2023. Le surcoût pour SYTRAL Mobilités pourrait atteindre + 41 M€, soit un doublement du coût de l'énergie. La récente annonce du gouvernement d'une aide de 100 M€ pour les AOM hors île de France est un signal positif. Au-delà de l'aide conjoncturelle pour faire face à la hausse du coût de l'énergie, nous devons travailler à résoudre les enjeux structurels en matière de financement des transports en commun. Qu'il s'agisse de la baisse de la TVA ou du déplafonnement du versement mobilité » conclut Bruno Bernard.

- **Prolongement du T6 : déclaration de projet, résultats de l'enquête publique unique et poursuite de l'opération**

Le plan de mandat de SYTRAL Mobilités engage de nombreux projets structurants visant à accélérer le développement du réseau de transport public et la multimodalité afin de construire un territoire plus durable.
D'ici 2026, le prolongement de la ligne de tramway T6 permettra de relier les Hôpitaux-Est à La Doua en 20' grâce à 5,6 km de voie nouvelle et la création de 10 nouvelles stations.

Ce projet, inscrit au Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération lyonnaise 2017-2030, vise plusieurs objectifs :

- améliorer l'offre de transports collectifs afin de desservir et irriguer quatre des plus importants pôles urbains de l'agglomération : les Hôpitaux-Est, la place Jules Grandclément, le quartier des Gratte-Ciel et le campus Lyon Tech La Doua – Insa Lyon ;
- encourager les mobilités actives et accélérer la requalification des espaces publics des quartiers traversés ;
- poursuivre le maillage du réseau de transports en commun sur l'Est de l'agglomération en créant une ligne de tramway en rocade en connexion avec l'ensemble des lignes fortes du réseau existant (métros A, B et D, tramways T1, T3, T4, Rhônexpress ainsi que la ligne C3) et futur (T9 et BHNS Part-Dieu – Sept Chemins) ;
- développer l'intermodalité et proposer une alternative efficace à la voiture individuelle.

A la suite de la concertation préalable du projet organisée du 15 mars au 12 avril 2021 et de la concertation continue qui s'est déroulé jusqu'à mai 2022, la Préfecture a organisé une enquête publique, préalable à la déclaration d'utilité publique du projet, du 20 juin au 20 juillet 2022. Cette enquête publique portait également sur l'autorisation environnementale du projet prévue aux articles L.1814 et suivants du code de l'environnement et valait également enquête parcellaire.

Le 15 septembre 2022, les élus du conseil d'administration de SYTRAL Mobilités approuvaient l'avant-projet tenant compte des enseignements de la concertation publique et des demandes de ses partenaires (Métropoles et villes), pour un budget de 175,8 M€ HT.

La Préfecture du Rhône a transmis à SYTRAL Mobilités, par courrier du 3 octobre 2022, les rapports et conclusions du Commissaire Enquêteur qui émet :

- concernant la demande d'autorisation environnementale, un **« avis favorable** » sans réserve ni recommandation ;

CONTACTS PRESSE :
Julie GAUDE - gaude@sytral.fr / 06 74 92 92 90
Lodoïska DE GOUVION SAINT-CYR - gouvion@sytral.fr / 06 71 18 32 66

- concernant la déclaration d'utilité publique, un « **avis favorable »**, assorti de trois réserves et quatre recommandations ;
- concernant l'enquête parcellaire, un **« avis favorable »,** assorti de deux réserves.

SYTRAL Mobilités a pris en compte les recommandations et réserves du commissaire enquêteur et a apporté les éléments de réponse suivant :

- Le plan de circulation a fait l'objet d'études approfondies permettant l'insertion du tramway T6 dans son environnement tout en assurant un maintien des accès aux différentes polarités et quartiers à proximité. ***« Ce plan de circulation résulte d'un travail de concertation avec l'ensemble des parties prenantes du projet qui permettra, dès la mise en service, de répondre aux besoins des habitants en matière de transport public tout en maintenant un niveau de trafic acceptable à l'échelle du projet*** », annonce Béatrice VESSILLER, vice-présidente de SYTRAL Mobilités
- Par ailleurs, en concertation avec les riverains concernés, SYTRAL Mobilités mènera un diagnostic des isolations actuelles des façades des logements concernés par les dépassements acoustiques tels que définis dans la réglementation et dans l'étude d'impact du projet, et s'engage à prendre en charge l'ensemble des travaux complémentaires si cela s'avérait nécessaire. ***« Nous assurerons notamment un suivi acoustique renforcé des façades au droit de la station Hôtel de Ville de Villeurbanne / Théâtre National Populaire qui feront l'objet d'une surveillance nocturne spécifique en sortie de théâtre les deux premières années d'exploitation du tramway »,*** complète Béatrice VESSILLER
- Concernant le passage du tramway rue Billon, SYTRAL Mobilités a analysé de nombreuses variantes de tracés dont une passant par les rues Francis de Pressensé et Colin. Le passage par la rue Pressensé/Colin a notamment été écarté du fait de son interface avec une offre de transport déjà importante sur le secteur (Métro A, tramway T1 et T4) et de son impact significatif sur les arbres de la rue Colin ainsi que la suppression de la moitié des bandes plantées. « ***Le tracé par la rue Billon va par ailleurs permettre d'accompagner la mutation du secteur ACI avec la construction d'un nouveau quartier comprenant plus de 600 logements et des locaux d'activités. Ce passage par la rue Billon est donc essentiel pour offrir une desserte efficace aux futurs riverains »,*** précise Béatrice VESSILLER.
- Enfin, comme pour tout projet, l'enveloppe budgétaire s'affine au fur et à mesure du déroulement de l'opération et des études. SYTRAL Mobilités a par ailleurs sollicité le CEREMA pour la réalisation d'une analyse des coûts qui démontre que le ratio kilométrique du projet s'inscrit dans la fourchette habituelle des coûts d'aménagement d'une ligne de tramway notamment au vu de son contexte particulièrement contraint et urbain et de la qualité des aménagements proposés : choix de revêtements, végétalisation, désimperméabilisation et infiltration des eaux pluviales, secteur patrimonial etc.

Durant la phase travaux, une attention particulière sera portée pour trouver les meilleures solutions d'accompagnement des riverains et des activités économiques concernés par les travaux. SYTRAL Mobilités s'engage à déployer à cet effet un important dispositif d'information sur le déroulement des travaux :

- Deux agents dédiés aux relations avec les riverains et commerçants, jusqu'à la mise en service du prolongement du T6. Maillon essentiel de la réussite du projet, ces agents de proximité ont déjà rencontré personnellement les commerçants et riverains du tracé pour leur présenter le projet et répondre à leurs questions ;

CONTACTS PRESSE :
Julie GAUDE - gaude@sytral.fr / 06 74 92 92 90
Lodoïska DE GOUVION SAINT-CYR - gouvion@sytral.fr / 06 71 18 32 66

- Une communication papier : une lettre du projet sera diffusée à l'ensemble des riverains situés le long du chantier à chaque étape majeure du projet. Un dispositif complémentaire de courriers riverains sera mis en place pour relayer des informations ciblées et ponctuelles ;
- Une communication en ligne, présentant le projet et son actualité, à travers le site internet de SYTRAL Mobilités (sytral.fr), le magazine numérique mensuel, « Mobiles » et les réseaux sociaux de SYTRAL Mobilités ainsi que des informations en temps réel ;
- Une communication sur le réseau, pour informer en temps réel les usagers sur l'évolution du chantier (annonces sonores, écrans iTCL etc.) ;
- Des outils signalétiques seront également déployés sur le terrain pour informer du maintien de l'accès aux commerces ou des plans de circulation.

Par ailleurs, au regard des nombreux projets structurants qui seront réalisés dans le cadre du plan de mandat de SYTRAL Mobilités, une nouvelle Commission d'Indemnisation Amiable a été mise en place. ***« Nous serons particulièrement attentifs aux conditions de réalisation des travaux de l'ensemble nos projets afin de répondre du mieux possible aux difficultés rencontrées par les commerçants et les riverains de nos chantiers »,*** déclare Bruno Bernard, président de la Métropole de Lyon et de SYTRAL Mobilités avant de compléter : « ***C'est dans ce cadre aussi que nous avons signé en 2021 une charte entre la Métropole de Lyon, SYTRAL Mobilités et les exploitants de réseaux afin d'optimiser l'efficacité, la réactivité et la coordination de leurs interventions avec la volonté de limiter au maximum les nuisances pour les usagers et les riverains ».***

Les élus du conseil d'administration ont confirmé aujourd'hui l'intérêt général du projet, se sont engagé à prendre en compte les recommandations et réserves émise par le commissaire enquêteur et ont approuvé la déclaration de projet.

Les grandes étapes à venir :

- Déclaration d'Utilité Publique (DUP) : 1er trimestre 2023
- Travaux de déviation de réseaux : 2023
- Travaux d'infrastructures et d'aménagements urbains : 2024 – 2025
- Mise en service : 2026

- **Avis réglementaire sur le projet d'amplification de la Zone à Faible Émission de la Métropole de Lyon (2023/2026)**

Afin d'améliorer la qualité de l'air dans les villes et métropoles françaises, la mise en place de zones à faibles émissions (ZFE) a été rendue obligatoire dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités avec un calendrier de mise en œuvre précisé en 2021 via la loi climat résilience.

Chaque année, environ 2 000 personnes sont victimes de la pollution atmosphérique sur le territoire de la métropole, les particules fines étant le principal facteur d'apparition de maladies *respiratoires chroniques* et de décès prématurés. Pour faire face à ce fléau, la Métropole de Lyon est pleinement investie dans la lutte contre la pollution de l'air et est ainsi précurseur dans le déploiement de la ZFE avec l'instauration depuis le 1er septembre 2022, de restrictions d'accès à Lyon, Villeurbanne et Caluire-et-Cuire pour les véhicules les plus polluants (classés Crit'Air 5). **Une nouvelle étape vient démontrer cet engagement fort de la Métropole de Lyon avec l'amplification du périmètre de la ZFE notamment à l'est.**

CONTACTS PRESSE :
Julie GAUDE - gaude@sytral.fr / 06 74 92 92 90
Lodoïska DE GOUVION SAINT-CYR - gouvion@sytral.fr / 06 71 18 32 66

L'intérêt et la pertinence de ce projet, a été soumis pour avis aux élus du conseil d'administration de ce jour.
« ***En tant qu'autorité organisatrice des mobilités, nous accompagnerons activement la mise en place de la ZFE. Le doublement du budget d'investissement du plan de mandat de SYTRAL Mobilités démontre notre volonté d'agir rapidement et massivement »,*** déclare Bruno Bernard, président de la Métropole de Lyon et de SYTRAL Mobilités avant d'ajouter : ***« La création de 24 km de lignes supplémentaires de tramway, le remplacement de nos bus diesel par des véhicules électriques et au gaz naturel BIO ou encore le développement des voies lyonnaises contribueront à faire reculer l'usage de la voiture individuelle. L'ensemble des projets que nous lançons permettront d'absorber dès 2026 les près de 160 000 nouveaux déplacements qui devront être pris en charge par le réseau urbain et interurbain.***». Sur le réseau TCL, les nouveaux usagers représenteraient une augmentation de 10% de fréquentation en heures de pointe sur l'ensemble du réseau.

Pour accompagner la mise en place de la ZFE SYTRAL Mobilités va effectivement développer l'offre de transport et améliorer le niveau de service (amplitude, fréquence, confort, capacité, accessibilité) sur l'ensemble de ses réseaux.

Si la majeure partie des lignes devraient pouvoir absorber cette demande supplémentaire, certains corridors nécessitent un travail particulier. C'est l'objectif des projets engagés sur les lignes internes à Lyon et Villeurbanne telles que le prolongement de T6, les futures lignes T9 et T10, la modernisation du réseau métro dont l'automatisation de la ligne B, le renfort de capacité de 30% sur les lignes de tramway T1 et T2 ou encore l'engagement d'études sur la future ligne de tramway express de l'ouest lyonnais.
Mais c'est aussi l'engagement de projets structurants qui vont favoriser les échanges entre la métropole et les autres territoires : les futures lignes de tramway T9 et T10, le BHNS Part-Dieu/Sept Chemin et la ligne de l'Est Lyonnais, le prolongement de la ligne B jusqu'à Saint-Genis Laval, la poursuite des études de la ligne centre-Ouest.

Par ailleurs, un renfort global de l'offre bus de 15% à 20% sera progressivement mis en place d'ici 2026 afin d'accompagner la fréquentation en hausse du réseau et ***« dès septembre 2023, une dizaine de lignes express seront mises en œuvre sur le réseau des Cars du Rhône qui sera par ailleurs restructuré de manière importante »,*** précise Bruno Bernard. Des réflexions sont en également en cours afin d'améliorer la cohérence des offres Cars du Rhône et TCL à l'image de celle effectuée au futur terminus de la ligne B à Saint-Genis-Laval destinée à faciliter l'accès au pôle multimodal. SYTRAL Mobilités a déjà engagé plus de 1,5M€ en 2021 pour adapter et renforcer l'offre sur les territoires lyonnais. Un travail important est également mené conjointement avec la Métropole de Lyon sur 10 corridors bus le long desquels les performances de 15 lignes majeures seront optimisées grâce à des aménagements adaptés. ***« Des évolutions sont aussi indispensables sur le réseau ferroviaire pour accompagner ces nouveaux usages avec un report modal estimé à 20 000 déplacements quotidiens supplémentaires sur les réseaux TER et interurbains »,*** complète Bruno Bernard.

SYTRAL Mobilités poursuit par ailleurs le déploiement d'une **politique tarifaire sociale et solidaire forte afin de permettre à tous d'accéder au service de transport public** et de réduire les inégalités territoriales. La mise en place d'une tarification et d'un système d'information unique permettra d'étendre et de simplifier l'accès à l'ensemble du réseau facilitant ainsi le déplacement des voyageurs.

Enfin, SYTRAL Mobilités se positionne désormais comme un acteur majeur du développement de l'intermodalité. ***« Le développement de pistes cyclables sécurisées est également un enjeu important, notamment pour permettre aux habitants vivant en périphérie de rejoindre les lignes fortes à vélo plutôt qu'en voiture individuelle. SYTRAL Mobilités va quadrupler d'ici 2026 le nombre***

CONTACTS PRESSE :
Julie GAUDE - gaude@sytral.fr / 06 74 92 92 90
Lodoïska DE GOUVION SAINT-CYR - gouvion@sytral.fr / 06 71 18 32 66

d'emplacements vélos sécurisés, passant ainsi de 700 à 2500 places, déployées notamment dans les parcs relais et les pôles d'échanges multimodaux », annonce Bruno Bernard avant de compléter : ***« SYTRAL Mobilités a d'ailleurs voté en juin dernier la mise en œuvre du forfait « mobilités durables » à destination de ses agents ».***
Ainsi les agents qui privilégient, au moins 100 jours par an, l'usage du vélo ou du covoiturage (passager ou conducteur) pour effectuer leurs déplacements domicile-travail, pourront bénéficier d'un forfait de 200€ par an.

La réalisation de ces différents projets devrait apporter des conditions optimales à la mise en place de la ZFE sur le territoire de la Métropole. En conclusion, les élus du conseil d'administration émettent un avis favorable au projet d'amplification de la ZFE de la Métropole de Lyon et s'engagent à développer l'offre de transports collectifs sur l'ensemble du territoire de SYTRAL Mobilités pour accompagner les différentes étapes de déploiement de la ZFE.

- **Approbation d'un marché de trolleybus IMC**

SYTRAL Mobilités, propriétaire d'un patrimoine de plus de 5,2 milliards d'euros comprenant notamment le matériel roulant et les dépôts, s'est engagé dans une **révolution technologique et écologique majeure en accélérant la politique de renouvellement de l'ensemble des véhicules de son réseau bus.**

« Afin de poursuivre la transition écologique de notre réseau bus et accentuer notre effort pour lutter contre la pollution atmosphérique, SYTRAL Mobilités a validé ce jour l'attribution d'un nouveau marché de trolleybus articulés IMC à la société HESS » annonce Bruno Bernard, président de la Métropole de Lyon et de SYTRAL Mobilités. ***« Ces trolleybus offriront à l'ensemble des voyageurs toujours plus de capacité et de confort».***

Déjà mis en service sur les lignes C13 et C11 du réseau TCL, ces trolleybus articulés nouvelle génération 100% électrique et silencieux, viendront remplacer l'ensemble des trolleybus articulés Cristalis circulant actuellement sur les lignes C1, C2 et C3, mais aussi les trolleybus standards qui équipent les lignes C4, C14 et C18. Ces 3 dernières lignes bénéficieront ainsi de 30% de capacité supplémentaire.

Par ailleurs, la future ligne de Bus à Haut Niveau de Service Part-Dieu<>Sept-Chemins et les lignes C5 et C25, qui seront respectivement électrifiées en 2025 et 2026, bénéficieront également de ces véhicules nouvelle génération en remplacement des bus thermiques actuellement en circulation.

« Depuis 2020, SYTRAL Mobilités n'acquiert que des bus propres. Ce sont ainsi plus d'une centaine de véhicules électriques ou BioGNV qui ont été déployés sur le réseau TCL, participant activement à la transition énergétique de notre territoire. D'ici 2026, il y en aura près de 400 », conclut Bruno Bernard.

- **Évolutions tarifaires 2023 pour les réseaux gérés par SYTRAL Mobilités**

Lors du conseil d'administration du 9 février 2022, les élus de SYTRAL Mobilités ont acté, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, une évolution tarifaire 2023 basée sur le taux d'inflation. Or le contexte a depuis fortement évolué : le pays connaît une inflation sans précédent estimée aujourd'hui à 6,2% par l'INSEE, et est confronté à une crise énergétique mondiale majeure.

Ces évolutions entraînent des surcoûts d'exploitation pour les réseaux et services gérés par SYTRAL Mobilités. Le réseau TCL devrait être impacté à hauteur de +20M€ en 2022, du fait de la forte augmentation du coût de l'énergie.

CONTACTS PRESSE :
Julie GAUDE - gaude@sytral.fr / 06 74 92 92 90
Lodoïska DE GOUVION SAINT-CYR - gouvion@sytral.fr / 06 71 18 32 66

Dans ce contexte, plusieurs réseaux de transports ont acté l'évolution de leurs tarifs pour 2023. Le réseau Ile-de-France Mobilités augmente son abonnement mensuel de 12% et certains de ses titres de plus de 30%. Les élus de la Région Auvergne Rhône-Alpes, ont quant à eux voté une augmentation du de 8% du billet TER pour les usagers occasionnels.

« SYTRAL Mobilités n'échappe pas à cette réalité. Pour continuer à améliorer nos réseaux, nous sommes contraints de réviser à la hausse les tarifs de certains tickets et abonnements. Toutefois cela se fera à un niveau inférieur à celui de l'inflation », annonce Bruno Bernard, président de la Métropole de Lyon et de SYTRAL Mobilités, avant d'ajouter ***« Cette hausse n'impactera pas les usagers les plus vulnérables que nous avons souhaités protéger. Les bénéficiaires de la tarification solidaire et les jeunes de 18 à 25 ans ne verront pas leurs abonnements augmenter, ce qui représente près de 60% des 460 000 abonnés.»***,

Les élus de SYTRAL Mobilités ont ainsi approuvé ce jour, à l'occasion du conseil d'administration, une évolution tarifaire moyenne de 3,3% sur le réseau TCL et 3% sur les réseaux Libellule et Cars du Rhône.

« Les autorités organisatrices de transport comme SYTRAL Mobilités n'ont pour l'instant pas de soutien de l'Etat pour faire face au coût de l'inflation. Le gouvernement s'est par ailleurs opposé à toutes les pistes de nouveaux financements des transports en commun comme le déplafonnement du Versement Mobilité (VM) ou la baisse de la TVA sur les transports publics. Nous avons déjà sollicité les entreprises via l'augmentation du taux de versement mobilité applicable depuis juillet 2022 et les collectivités via leurs contributions annuelles, nous sommes aujourd'hui contraints d'augmenter certains abonnements pour continuer à améliorer nos réseaux » rappelle Bruno Bernard.

Les principales sources de financement de SYTRAL Mobilités proviennent en effet des collectivités membres qui versent une contribution annuelle (19,8%), des usagers (29,1%), mais aussi des entreprises qui payent le versement mobilité (51,1%).

Pour rappel, le versement mobilité est une contribution locale permettant de financer les transports en commun, versée par les employeurs publics et privés de plus de 11 salariés. **Au 1er juillet 2022 le taux de versement mobilité est passé de 1,85% à 2% sur le périmètre TCL**, tandis que sur le reste du périmètre celui-ci a été fixé entre 0,6% et 1 % selon les territoires. A noter également que **la contribution de la Métropole de Lyon progresse de 50% entre 2020 et 2026 avec 10 M€ supplémentaires chaque année**, et celle des autres collectivités membres de SYTRAL Mobilités a été actée au 1er janvier 2022 pour des premiers versements en 2023.

Quelle gamme tarifaire pour 2023 ?

« Ces deux dernières années, nous avons pris des mesures fortes en faveur des personnes à faibles ressources qui bénéficient désormais d'abonnements solidaires gratuits ou à 10 euros par mois. Aujourd'hui, 147 000 personnes disposent d'un abonnement solidaire TCL, ce qui confirme toute la pertinence de cette décision. Des baisses significatives des tarifs ont également été accordées aux jeunes de 18 à 25 ans, aux étudiants de moins de 28 ans (abonnement de 32,50€/mois baissé à 25€/mois) ainsi qu'aux élèves boursiers (abonnement à 10€/mois). En 2022 c'est près de 15 000 jeunes supplémentaires par rapport à 2021 qui bénéficient désormais d'un abonnement» déclare Bruno Bernard.

A l'occasion de ce conseil d'administration, les élus ont également approuvé l'extension de la gratuité des sorties scolaires aux mercredis entre 12h et 18h, ceci notamment afin d'aider les établissements scolaires organisant des activités sportives les mercredis après-midi.

CONTACTS PRESSE :
Julie GAUDE - gaude@sytral.fr / 06 74 92 92 90
Lodoïska DE GOUVION SAINT-CYR - gouvion@sytral.fr / 06 71 18 32 66

Pour 2023, les grands principes de l'évolution tarifaire sont les suivants :

A compter de janvier 2023 :

- hausse du prix du ticket unité sur les trois réseaux TCL, Libellule et Cars du Rhône, y compris pour le ticket unité vendu par le conducteur sur le réseau TCL (pas de hausse depuis 2018)
- hausse des tarifs « tout public » pour les réseaux TCL, Libellule et Cars du Rhône

A compter de septembre 2023 :

- évolution des tarifs pour les jeunes et scolaires

RÉSEAU TCL :

Principaux tickets TCL :

Titres TCL	Tarif 2022	Tarif 2023
Ticket unité	1,90 €	**2,00 €**
Ticket unité vendu à bord	2,20 €	**2,30 €**
Ticket 2h	3,30 €	**3,50 €**
Ticket Soirée	3,30 €	**3,50 €**
Ticket 24H et Ticket Famille	6,00 €	**6,50 €**
Ticket 48H	12,00 €	**12,50 €**
Ticket 72H	16,50 €	**17,00 €**
Pass 7 jours	20,50 €	**22,00 €**
Carnet de 10	18,00 €	**19,00 €**
Carnet Jeune	15,40 €	**16,30 €**
Carnet famille nombreuse	13,50 €	**14,10 €**
Ticket Funiculaire AR	3,00 €	**3,50 €**
Tick'Air	3,00 €	**3,00 €**
TCL en Fête	3,30 €	**3,50 €**
Ticket de Groupe	1,50 €	**1,60 €**

Principaux abonnements TCL :

Titres TCL	Tarif 2022	Tarif 2023
4-10 ans mensuel	9,30 €	**10,00 €**
4-10 ans annuel	93,00 €	**100,00 €**
4-10 ans permanent	9,30 €	**10,00 €**
11-17 ans mensuel	23,30 €	**24,30 €**
11-17 ans annuel	233,00 €	**243,00 €**
11-17 ans permanent	23,30 €	**24,30 €**
18-25 ans mensuel	25,00 €	**25,00 €**
18-25 ans annuel	250,00 €	**250,00 €**
18-25 ans permanent	25,00 €	**25,00 €**
26-64 ans mensuel	66,40 €	**69,40 €**
26-64 ans permanent	66,40 €	**69,40 €**
PDE permanent	61,40 €	**64,40 €**
+ 65 ans mensuel	33,20 €	**34,70 €**
+ 65 ans permanent	33,20 €	**34,70 €**
Familles Nombreuses mensuel	46,50 €	**48,50 €**
Familles Nombreuses permanent	46,50 €	**48,50 €**
Solidaire Gratuit	0,00 €	**0,00 €**
Solidaire Réduit	10,00 €	**10,00 €**

RÉSEAU CARS DU RHONE

Titre Cars du Rhône	Tarifs 2022	Tarif 2023
Ticket Unité	2,10 €	**2,20 €**
Ticket Réduit	1,60 €	**1,70 €**
Carnet Plein Tarif	16,50 €	**17,00 €**
Carnet Tarif Réduit	14,30 €	**14,70 €**
Rhône-pass unité	3,50 €	**3,60 €**
Rhône-pass journée	8,50 €	**8,60 €**
Rhône-pass journée réduit	7,50 €	**7,60 €**
Abonnement mensuel	34,80 €	**35,80 €**
Abonnement mensuel solidaire	7,70 €	**7,70 €**
Abonnement mensuel réduit	17,40 €	**17,90 €**
Abonnement mensuel Familles nombreuses	24,40 €	**25,10 €**
Abo annuel Scolaires/Etudiants QF<400	144,00 €	**147,00 €**
Abo annuel Scolaires/Etudiants QF<800	154,00 €	**157,00 €**
Abo annuel Scolaires/Etudiants QF < 1200	164,00 €	**167,00 €**
Abo annuel Scolaires/Etudiants QF > 1200	174,00 €	**179,00 €**
Supplément réseau supplémentaire	21,00 €	**22,00 €**
Rhône-pass mensuel	80,00 €	**82,50 €**
Rhône-pass mensuel réduit	40,00 €	**41,30 €**
Rhône-pass mensuel FNb	56,00 €	**58,00 €**

CONTACTS PRESSE :
Julie GAUDE - gaude@sytral.fr / 06 74 92 92 90
Lodoïska DE GOUVION SAINT-CYR - gouvion@sytral.fr / 06 71 18 32 66

RÉSEAU LIBELLULE

Titre Libellule	Tarifs 2022	Tarif 2023
Ticket Unité	1,30 €	**1,40 €**
Ticket Journée	4,00 €	**4,00 €**
Carnet Plein Tarif	9,50 €	**9,50 €**
Carnet Tarif Réduit	8,00 €	**8,00 €**
Carnet CSS	4,75 €	**4,75 €**
Abonnement tout public	23,60 €	**24,00 €**
Abonnement jeunes	11,80 €	**12,00 €**
Abonnement Familles nombreuses	16,50 €	**16,80 €**
Abonnement Sénior	11,80 €	**12,00 €**
Abonnement CSS	10,80 €	**10,80 €**
Abonnement Jeune CSS	7,70 €	**7,70 €**

CONTACTS PRESSE :
Julie GAUDE - gaude@sytral.fr / 06 74 92 92 90
Lodoïska DE GOUVION SAINT-CYR - gouvion@sytral.fr / 06 71 18 32 66